

0491260D  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE FRANCOIS VILLON  
AVENUE FRANCOIS VILLON  
49130 LES PONTS DE CE  
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2024

Réuni le : 08/02/2024

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat\_maintenance\_logiciel\_alise\_2024 : Les membres du Conseil d'Administration approuvent le contrat de maintenance du logiciel ALISE courant du 1er janvier au 31 décembre 2024 avec une clause de tacite reconduction par période d'un an, étant entendu que la durée du contrat ne peut excéder quatre années.  
Le coût TTC de ce contrat de maintenance est arrêté à la somme de 550.34 € TTC (tarif adhérent arc\_en-self).  
Somme prévue au budget initial voté en Conseil d'Administration le 28/11/2023 sur la ligne SRH-FONCT-0contrat.  
Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le Chef d'établissement à signer ledit contrat.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0